

République française  
COTE D'OR  
Canton de POUILLY-EN-AUXOIS  
Commune de CRÉANCEY  
21320 CRÉANCEY  
Téléphone: 03 80 90 89 28  
Télécopie: 03 80 90 89 71  
e-mail : mairie.creancey@orange.fr

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2011-006 - Séance du 17 février 2011

Nombre de Conseillers  
- Afférents au Conseil: 11  
- En exercice: 10  
- Qui ont pris part à la délibération: 7

Date de convocation: 10 février 2011  
Date d'affichage: 19 février 2011

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de BEAUNE et publication ou notification du 19/02/2011

Le dix sept février deux mille onze à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal de CRÉANCEY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Denis BERTHOUX, Maire

Etaient présents:

**BERTHOUX Denis, LUCOTTE Jean-Marc, GUERIN Patrick, CHOPIN René, CORNESSE Jean-Pierre, PATRIAT Elisabeth (procuration), QUIGNARD Jean-Pierre**

Absents : **DESNOYER Fabrice, GIRARD François, PAJOT Marc**

Secrétaire: GUERIN Patrick

## Objet : TRAVAUX DE VOIRIE 2011

Après avoir pris connaissance des devis établis par les services de la D.D.E. pour certains travaux retenus, lors d'une visite sur le terrain, par la Commission voirie, le Conseil municipal de CREANCEY,

DECIDE de déléguer à la Communauté de Communes de l'Auxois Sud la réalisation des travaux de voirie pour l'année 2011, à savoir :

- Rue des Petites Montées comprenant renforcement de chaussée aux enrobés selon devis DDT, pour un montant de 21651,50 € HT soit 25895,19 € TTC
- Rue Claude Liévin comprenant renforcement de la structure de chaussée aux enrobés selon devis DDT, pour un montant de 13791,00 € HT soit 16494,04 € TTC
- ESCOMMES VC6 – (Depuis la limite communale avec MACONGE jusqu'au pont du canal) comprenant : Dégagement d'accotements - Matériaux – Couche d'accrochage et enrobés, selon devis DDT, pour un montant de 15915,00 € HT soit 19034,34 € TTC
- Chemin de Champellement comprenant traversée de chaussée avec canalisation des eaux pluviales, selon devis DDT, pour un montant de 2244,00 € HT soit 268382 € TTC

SOLLICITE toutes les subventions accordées pour ce type d'opérations

CONFIE la maîtrise d'œuvre de ces travaux à la l'ATESAT Subdivision de SAULIEU,

DONNE pouvoir au Maire pour signer tout document afférent à cette commande ainsi que le contrat de prêt si la nécessité budgétaire l'impose afin de financer ces travaux.

Fait, délibéré et signé en séance, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme,  
Le Maire,  
BERTHOUX Denis

Certifié exécutoire en application de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 82623 du 22 juillet 1982 et du CGCT.  
Acte publié le 20 janvier 2011



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 18/02/2011
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 18/02/2011